

Rapport de la Cour des comptes 2017 : Un milliard dont les transporteurs ne sont pas comptables !



Dans son rapport annuel 2017 la Cour des comptes dénonce l'abandon de l'écotaxe en rappelant notamment la gabegie financière chiffrée à 1 milliard d'euros conséquence du retrait par l'État du projet Ecotaxe.

Indirectement la lecture du rapport et les commentaires qui en sont faits laissent souvent penser que la profession du transport routier ne contribue pas au financement des infrastructures routières.

C'est faux.

L'OTRE s'insurge contre ces présentations fausses et tendancieuses des commentateurs qui nuisent, une fois de plus, à la réalité de ce qui est supporté par les entreprises du transport routier. Pourquoi ne pas rappeler notamment qu'en compensation de l'écotaxe les représentants de la profession ont accepté l'instauration négociée avec l'État d'une hausse de quatre centimes d'euros par litre de gazole ?

Si la Cour des comptes, en allant au-delà de sa mission propre, déplore une « occasion manquée de mettre en place un instrument pertinent de politique des transports », elle omet pourtant de rappeler que si la mesure a coûté 1 milliard d'euros à l'État la contribution des transporteurs français est de 5 milliard d'euros par an dans les caisses du budget national, intégrant 2,7 milliards de TICPE...

Si, de plus, la Cour qualifie l'abandon de l'écotaxe comme un « échec affectant la politique européenne des transports » en rappelant que sept de nos voisins européens Suisse, Autriche, Allemagne, République tchèque, Slovaquie, Pologne et Belgique – ont mis en place des systèmes similaires de tarification, les magistrats « oublient » de préciser que, dans ces pays, le réseau autoroutier est gratuit.

Forts de ce constat partial et partiel des juges de la Cour des comptes, certains responsables politiques se précipitent depuis hier pour réclamer publiquement le rétablissement de l'écotaxe.

L'OTRE s'y opposera avec force.

L'OTRE rappelle que la représentation nationale a supprimé définitivement en novembre l'existence législative de la taxation des poids lourds dans la loi de finances 2017. Si le fiasco se chiffre à 1 milliard d'euros, il ne saurait être imputable à une profession qui contribue largement depuis longtemps à l'entretien du réseau routier non concédé qu'elle utilise.